

**Compensation pour les services de collecte sélective :  
47 M \$ versés à ce jour aux organismes municipaux**

**Québec, le 17 janvier 2008** – La société d'État RECYC-QUÉBEC confirme que 47 millions de dollars ont été versés à ce jour en compensation auprès de plus de 500 organismes municipaux pour les services de collecte sélective pour les années 2005 et 2006.

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, est heureuse de mentionner : « *En tenant compte des sommes redistribuées dans le cadre de l'application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles, ce sont plus de 100 millions de dollars qui ont été versés aux municipalités en 2007 comme soutien financier pour la gestion des matières résiduelles.* »

Pour sa part, la présidente-directrice générale par intérim de RECYC-QUÉBEC, Mme Ginette Bureau, précise : « *La performance de la collecte sélective municipale ne cesse de progresser, comme en témoigne le taux de récupération et de mise en valeur de 48 % atteint en 2006. Les montants versés pourront permettre aux organismes municipaux de continuer à améliorer les services offerts et les équipements de récupération et de tri en place, tout en sensibilisant leurs citoyens à l'importance de récupérer mieux et plus.* »

Le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles*, en vigueur depuis le 1er mars 2005, prescrit que les entreprises et organismes visés doivent financer jusqu'à concurrence de 50 % des coûts nets les programmes municipaux de collecte sélective. Ce régime impose à des organismes de financement agréés par RECYC-QUÉBEC, tels Éco Entreprises Québec et Recyclémédias, l'obligation de réunir les fonds des entreprises visées par le règlement et de compenser annuellement les municipalités pour les services qu'elles fournissent en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles désignées, à savoir les « contenants et emballages », les « imprimés », de même que les « médias écrits ».

Pour les années débutant le 1er mars 2005 jusqu'au 31 décembre 2006, le montant des compensations versées par Éco Entreprises Québec s'est élevé à 54 millions de dollars. Conformément au règlement, Recyclémédias a contribué pour un montant équivalent à 1,3 million de dollars par année en placements publicitaires dans les quotidiens, les hebdomadaires et les magazines du Québec. Les placements consentis servent à diffuser les messages de sensibilisation développés dans le cadre de la campagne [Votre voix écolo.com](http://Votrevoicecolo.com).

Le tableau joint à la suite de ce communiqué présente les montants alloués aux municipalités en compensation pour les services de collecte sélective par région administrative.

Dans le cadre de son mandat et en soutien à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, RECYC-QUÉBEC oriente, met en œuvre et coordonne des activités visant la mise en valeur des matières résiduelles en assurant la gestion de certains programmes, en développant les connaissances pertinentes et en mobilisant les différents acteurs afin de réduire la

génération de matières résiduelles et de diminuer les quantités à éliminer. RECYC-QUÉBEC appuie et reconnaît les efforts des intervenants des différents secteurs et assure le suivi de l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

– 30 –

**Sources et information :**

Philippe Cannon  
Attaché de presse  
Cabinet de la ministre du Développement  
durable, de l'Environnement et des Parcs  
418 521-3911

Sophie Langlois-Blouin  
Agente d'information  
RECYC-QUÉBEC  
418 643-0394, poste 3238

**VERSEMENT DES COMPENSATIONS POUR LES ANNÉES 2005 ET 2006  
PAR RÉGION ADMINISTRATIVE**

Régions administratives		Organismes municipaux compensés	Total des versements
Codes	Noms	Nombre	\$
1	Bas-Saint-Laurent	53	1 288 686,52 \$
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	4	1 578 455,14 \$
3	Capitale nationale	13	3 283 856,08 \$
4	Mauricie	7	1 266 424,69 \$
5	Estrie	30	2 030 487,12 \$
6	Montréal	13	14 772 451,95 \$
7	Outaouais	43	1 291 817,18 \$
8	Abitibi-Témiscamingue	48	1 130 069,69 \$
9	Côte-Nord	8	832 180,95 \$
10	Nord-du-Québec	3	64 872,72 \$
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	43	1 009 739,29 \$
12	Chaudière-Appalaches	64	2 591 549,70 \$
13	Laval	1	1 620 126,33 \$
14	Lanaudière	33	2 714 150,22 \$
15	Laurentides	40	3 796 961,42 \$
16	Montérégie	79	6 495 913,93 \$
17	Centre-du-Québec	36	1 198 751,37 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>518</b>	<b>46 966 494,30 \$</b>